



naissance d'un enfant de mère algérienne et de père allemand

Par **annaeiram**, le **31/12/2012** à **20:19**

j'ai un ami de nationalité allemande qui vit en France depuis plusieurs années, qui y a travaillé mais actuellement il est sans emploi (bénéficiaire du RSA). Son épouse est algérienne et enceinte de 3 mois. La jeune femme espère obtenir un visa touristique pour venir séjourner en France... et y accoucher ! Dans ce cas de figure, y-a-t-il une chance que la famille puisse régulariser sa situation, que l'épouse et l'enfant puisse rester régulièrement en France ? L'enfant aura quelle nationalité, né en France, de père allemand et de mère algérienne ? Dans le cas où la mère devrait repartir en Algérie en attendant les conditions du regroupement familial, l'enfant peut-il rester avec son père, qui le déclarerait au titre de "parent isolé" ?

Par **youris**, le **01/01/2013** à **11:38**

bjr,
la naissance en france de cet enfant n'apporte aucun avantage particulier.
ce qui est sur c'est que venant avec un visa touristique avec l'intention de rester en france, elle se mettra volontairement en situation irrégulière avec toutes ses conséquences.
cdt